



Sud Ouest

<https://www.sudouest.fr> › Charente-Maritime › Saintes



## La Ville s'est lancée dans une vaste opération

16 nov. 2012 — Depuis plusieurs mois, les agents municipaux attachés à l'entretien des deux cimetières de Saintes ... cimetière Saint-Pallais. « Cette ...

## La Ville s'est lancée dans une vaste opération

Lecture 2 mins

[Accueil](#) • [Charente-Maritime](#) • [Saintes](#)



Les agents municipaux s'activent pour exhumer les corps et rendre une concession disponible. © Crédit photo : photo s. d.

Par Stéphane durand

Publié le 16/11/2012 à 0h00.

**Les deux cimetières de Saint-Pallais et Saint-Vivien n'étant pas extensibles, la Ville est en train de récupérer des concessions laissées à l'abandon. Un travail titanesque.**

Depuis plusieurs mois, les agents municipaux attachés à l'entretien des deux cimetières de Saintes - Saint-Pallais et Saint-Vivien - n'ont pas le temps de chômer. La Ville a décidé de se lancer dans une vaste opération de mise à jour de l'état des concessions. Beaucoup d'entre elles, en effet, ont dépassé leur durée de quinze, trente ou cinquante ans. Beaucoup de retard a été pris et un travail informatique engagé.

« Pour l'instant, l'état de 4 000 concessions environ a été informatisé. Or, Saintes en totalise 13 000 », relève Annie Delai-Mettas, l'adjointe au maire chargée de la gestion des cimetières.

Il s'agit de rechercher des parents au défunt pour leur signifier qu'il faut renouveler la durée de la concession et donc payer en conséquence (1). « Nos services mettent le nez dans les archives. C'est un vrai travail de recherches généalogiques », insiste l'élu.

S'il n'y a plus de famille ou si personne ne veut prolonger la concession, la Ville reprend la parcelle. La pierre tombale est cassée et le squelette exhumé. « On le place dans l'ossuaire avec son identité », explique Bruno Vinet, le responsable opérationnel des deux cimetières.

Pour faciliter le travail des agents municipaux, la mairie a acheté une pelle mécanique et un petit camion électrique. « Sinon, on se sert aussi d'une masse », détaille M. Vinet.

Jeudi matin, par exemple, une tombe datant de 1969 et dont la concession courait sur trente ans - et qui se terminait donc normalement en 1999 - a été reprise. « C'est dire le retard. On ne pouvait pas continuer ainsi. Sinon, nous risquons d'être confrontés à de réels problèmes de place », assure Annie Delai-Mettas.

Même les concessions perpétuelles, conservées aussi longtemps que la famille le souhaite, sont concernées. Sachant que la Ville de Saintes a arrêté de proposer ce type de concession.

« Nous nous y intéressons lorsqu'il existe un gros défaut d'entretien, indique l'élu. Dans ce cas, nos services se doivent de rechercher un descendant de la personne enterrée sur une période de trois ans. Si au bout de ce laps de temps on constate qu'il n'y en a plus, on reprend la concession. »

### Des sorts différents

Devant la tombe, un panneau est même posé précisant : « Cette concession en état d'abandon fait l'objet d'une procédure de reprise. Veuillez vous manifester à la mairie. »

Ces derniers temps, ces panneaux se sont donc multipliés dans les deux cimetières. Mais les tombes récupérées ne subissent pas toutes le même sort. Si la très grande majorité des concessions sont remises en état pour accueillir de nouveaux défunt, d'autres sont restaurées. Toujours pour des raisons bien précises. C'est le cas, par exemple, pour la tombe de la famille Vicogne Ravaud au cimetière Saint-Pallais. « Cette famille a fait un legs à la Ville entre les deux guerres mondiales. Le maire a l'obligation d'entretenir son caveau », confie Bruno Vinet.

La tombe du soldat Garnier, toujours dans le même cimetière, ne sera pas non plus détruite. « Ce soldat a participé à toutes les guerres napoléoniennes. La Ville a récupéré sa sépulture », confie le responsable opérationnel des cimetières. Sa sépulture sera rénovée lorsque des finances seront disponibles.

L'Atelier du patrimoine de Saintonge peut aussi intervenir pour suggérer de conserver telle ou telle concession en raison de son intérêt architectural. Depuis janvier dernier, les agents municipaux ont ainsi travaillé sur plus de 150 tombes. De nombreux corps ont été exhumés. Du coup, Annie Delai-Mettas prévoit d'augmenter la capacité des ossuaires. Une nécessité.

(1) Les coûts pour une concession, à Saintes, sont aujourd'hui de 114 euros pour quinze ans, 214 euros pour trente ans et 438 euros pour cinquante ans.

**SUD  
OUEST**